

Voici, d'après la chronique, quel était ce prodige : Pendant que Childebert assiégeait la ville de Saragosse avec son frère Clotaire, ils virent une procession de femmes, vêtues de deuil, les cheveux épars et la tête couverte de cendre, sortir par une des portes, et faire le tour des murailles en chantant les louanges de Dieu et en portant une châsse. Aussitôt les Franks furent saisis d'une terreur divine, les armes leur échappèrent des mains, et tous se jetèrent à genoux. Childebert, surpris de ce miracle, fit appeler l'évêque de Saragosse, et lui proposa d'accorder la paix à son peuple en échange des reliques de la ville. Le prélat accéda aux désirs du monarque, et lui remit la précieuse châsse qui renfermait une étole et une tunique de saint Vincent. Childebert leva aussitôt le siège, repassa dans les Gaules, et fit élever, pour renfermer la précieuse relique, une église magnifique construite en forme de croix ; les nefs étaient soutenues par des piliers de marbre qui se divisaient en colonnettes élégantes ; les voûtes en étaient dorées, les parois latérales couvertes de riches peintures symboliques à fond d'or ; et jusqu'au sommet de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on ne voyait que des couleurs d'azur, de pourpre et d'oriflamme. Le monarque enrichit encore cette église de vases, de croix, de calices et de splendides Évangiles qu'il avait volés en Espagne, et il lui assigna des revenus considérables en terres et en maisons.

Pélage mourut en 559, après avoir régné trois ans et dix mois au milieu des schismes qui avaient séparé de son siège l'Église d'Orient et une partie de l'Occident.

JEAN III,

JUSTINIEN,

JUSTIN II,

empereurs
d'Orient.63^e PAPE.CLOTAIRE I^{er},

CHILDEBERT,

CHILPÉRIC,
rois de France.

Obscurité de l'histoire de Jean III. — Élection du pontife. — Deux évêques gaulois sont condamnés à la déposition pour leurs crimes. — Ils en appellent au saint-père, qui les rétablit dans leurs sièges. — Ils sont condamnés une seconde fois par le concile de Châlons. — Mort du pape Jean III.

Les chroniques de l'Église à la fin du sixième siècle sont stériles d'événements, et l'histoire des pontificats les plus importants par leur durée se trouve développée en quelques pages.

Après la mort de Pélage, on élut pour lui succéder, Jean, surnommé Catelin. Le nouveau pontife termina les basiliques de Saint-Philippe et de Saint-Jacques, commencées sous son prédécesseur, et les enrichit de mosaïques et de peintures dont les sujets étaient tirés des Écritures saintes. Il fit la dédicace de ces temples, et l'on croit qu'il institua la fête des apôtres Philippe et Jacques. Le cimetière des martyrs fut ensuite agrandi par ses soins, et il ordonna que les jours de dimanche, l'église de Latran fournirait au clergé de cet oratoire le pain, le vin et le luminaire.

Déjà six années s'étaient écoulées depuis l'élection du pontife, lorsque deux évêques du royaume de Gontran scanda-

lisèrent le peuple par leur vie abominable. Le prince fit assembler à Lyon un concile qui déclara les deux prélats déposés pour crimes d'adultères, de viols et de meurtres.

Loin de se soumettre à cette décision, ces prêtres indignes accusèrent le synode d'avoir excédé ses pouvoirs, et ils en appelèrent au pape, qui eut l'audace de les rétablir dans leurs sièges. Ainsi la cour de Rome justifiait les actions les plus condamnables, lorsque ceux qui les avaient commises contribuaient à augmenter la puissance pontificale !

Les prélats coupables se voyant soutenus par le saint-père, persévérèrent dans leurs excès ; et leurs débordements furent tels, que le clergé de Bourgogne les anathématisa de nouveau dans une assemblée tenue à Châlons, où ils furent déclarés évêques prévaricateurs, traîtres à la patrie, et criminels de lèse-majesté.

Quelques auteurs affirment que Jean III n'a point approuvé le cinquième concile oecuménique. Le cardinal Norris a démontré que cette assertion était contraire à la vérité, et le Père François Pagi partage ce sentiment ; tous deux appuient leurs opinions sur les témoignages d'auteurs estimés, mais qui n'ont pas cependant l'authenticité qu'exige l'histoire.

Le pontife mourut en 572, après un règne de treize ans : il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre de Rome.

BENOÏT I^{er},64^e PAPE.CHILPÉRIC,
roi de France.JUSTIN II,
empereur d'Orient.

Incertitude sur les causes de la vacance du saint-siège. — Election de Benoît I^{er}. — Famine à Rome. — La ville sainte est sauvée par les envois de grains venus d'Égypte. — On ne connaît pas exactement la durée du pontificat de Benoît. — Mort du pontife. — Il est enterré à Saint-Pierre de Rome.

Après la mort du pontife Jean, le saint-siège resta vacant pendant dix mois. Fleury, dans son Histoire de l'Église, attribue la longue durée de cet interrègne à l'influence funeste des ravages que les Lombards exerçaient alors en Italie ; cependant il est plus vraisemblable d'en rapporter la cause aux brigues qui précédaient toujours l'élection des papes.

Benoît I^{er}, surnommé Bonose, Romain de naissance et fils de Boniface, ayant triomphé de ses compétiteurs, monta sur le siège de saint Pierre. Sous ce pontificat la misère du peuple était extrême, et Rome aurait succombé aux horreurs de la famine, si l'empereur Justin II n'eût point envoyé d'Égypte des vaisseaux chargés de blé, afin de secourir la ville sainte.

Les actions du saint-père sont restées ensevelies dans l'oubli ; on sait seulement qu'il mourut en 577, après avoir occupé le trône apostolique pendant quatre années. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Rome.

Sous le pontificat de Benoît I^{er}, vivait saint Sanctule, prêtre

de Nocéra, sur lequel existe une légende assez curieuse. Après le pillage de la ville par les Lombards, Sanctule avait été emmené en captivité avec plusieurs autres fidèles, et parmi eux se trouvait un diacre condamné au dernier supplice pour avoir brisé une idole. La veille du jour fixé pour l'exécution, le saint ayant obtenu la permission de visiter le martyr dans son cachot, changea de vêtements avec lui et le fit évader. Le matin, lorsque les barbares reconnurent la pieuse supercherie, ils s'emportèrent en menaces contre Sanctule, le conduisirent devant les juges, qui décidèrent qu'il serait décapité à la place du diacre. Sanctule entendit prononcer sa sentence sans montrer la plus légère marque de crainte, et demanda seulement la faveur de prier quelques instants avant son exécution, ce qui lui fut accordé. Comme il restait longtemps prosterné la face contre terre, l'exécuteur lassé d'attendre, et pensant qu'il cherchait à retarder le supplice, étendit le bras armé de sa hache pour frapper le prêtre. Alors Sanctule s'écria : « Saint Jean, empêchez ce crime ! » A l'instant même, le bras du bourreau demeura élevé et sans aucun mouvement. Tous les spectateurs, frappés d'étonnement, s'approchèrent de l'exécuteur et reconnurent que son bras était changé en pierre. Aussitôt les Lombards, épouvantés de ce prodige, se prosternèrent aux pieds du ministre chéri de Dieu, et lui offrirent des bœufs, des chevaux, des ornements, et même une partie de l'or qu'ils avaient pris à Nocéra. Sanctule refusa ces riches présents, et ne demanda que la liberté des fidèles qu'ils retenaient captifs. Ceux-ci furent sur-le-champ délivrés de leurs fers, et ils retournèrent dans leur patrie avec le saint prêtre leur libérateur

PÉLAGE II,

TIBÈRE II,
MAURICE,
empereurs d'Orient.

65° PAPE.

CHILPÉRIC,
CLOTAIRE II,
rois de France.

Considérations sur les élections des évêques pendant le sixième siècle.

— Les empereurs se réservent le droit de confirmer les nominations des prélats. — Election de Pélagé II. — Il reçoit les moines du Mont-Cassin. — Le pape veut engager les rois franks dans une guerre contre les Lombards. — L'empereur Maurice envoie des secours en Italie. — Childebert reçoit une somme considérable pour chasser les Lombards d'Italie. — Il fait la paix avec ces peuples. — Le pontife veut ramener l'union dans l'Église. — Opiniâtreté des évêques d'Istrie. — On les persécute par ordre du pape Pélagé. — L'empereur défend les violences contre les schismatiques. — Grégoire d'Antioche est accusé d'inceste. — Il se justifie par le serment. — Jean le Jeûneur, archevêque de Constantinople, prend le titre d'évêque universel. — Mort de Pélagé. — Décrets qui lui sont attribués. — Jugement sur ce pontife.

Les pontifes de Rome avaient considérablement augmenté leurs richesses depuis le commencement du sixième siècle, en se déclarant les dispensateurs de la quatrième partie des biens de l'Église; et bientôt ils purent se former un parti puissant dans la ville sainte. Les élections perdirent alors leur caractère religieux; les ambitieux qui voulaient s'élever sur le trône de saint Pierre prodiguèrent l'or aux factions, et les brigues dégénérent en séditions.